

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

1. Champ d'application

1.1 Les présentes conditions s'appliquent à toutes les offres, ventes, livraisons, services et installations effectués par VDM Residential Doors. Elles prévalent sur toute condition éventuelle du client, sauf dérogation expresse et écrite.

1.2 En passant commande ou en signant une offre, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter.

1.3 Les conditions particulières priment, le cas échéant, sur les présentes conditions générales.

2. Offres et conclusion du contrat

2.1 Les offres sont valables pendant 30 jours, sauf mention contraire.

2.2 Le contrat n'est conclu qu'après confirmation écrite de la commande par VDM Residential Doors. Toute modification orale n'est valable qu'après confirmation écrite des deux parties.

2.3 Les dimensions, informations ou plans fournis par le client sont contraignants et sous sa responsabilité. Toute erreur peut entraîner une adaptation du prix.

2.4 VDM Residential Doors se réserve le droit de refuser des modifications ou de ne les accepter qu'en adaptant le prix ou le délai de livraison.

2.5 Le client doit vérifier attentivement la confirmation de commande et signaler par écrit toute erreur dans les 48 heures à l'adresse info@vdmpoorten.be. Après ce délai, les corrections ne seront acceptées que moyennant confirmation écrite de VDM.

2.6 Le client est responsable de l'obtention de tous les permis et autorisations administratives nécessaires. VDM ne peut en être tenue responsable.

3. Prix

3.1 Tous les prix s'entendent hors TVA, sauf mention contraire.

3.2 Les prix sont basés sur les mesures, les conditions d'utilisation et les prix des matériaux au moment de l'offre. En cas de variation des salaires ou des matières premières, VDM peut adapter les prix.

3.3 Les travaux supplémentaires (démontage d'un ancien portail, raccordements électriques, finitions intérieures ou extérieures, travaux de maçonnerie, etc.) ne sont jamais inclus sauf mention expresse.

3.4 Les chantiers non accessibles, les temps d'attente ou les déplacements inutiles seront facturés aux tarifs en vigueur.

4. Mesures, livraison et délais

4.1 La prise de mesure technique est effectuée lorsque l'ouverture du portail est entièrement préparée et que le seuil est placé. Une visite de chantier est incluse dans l'offre ; chaque visite supplémentaire est facturée 125 €.

4.2 Les délais de livraison sont indicatifs et non contraignants. Aucun retard ne peut justifier une indemnisation ou une annulation.

4.3 Si le client reporte ou refuse la livraison, des frais de stockage seront facturés et la livraison sera considérée comme effectuée et facturable.

4.4 VDM peut effectuer des livraisons partielles.

5. Conditions d'installation

- 5.1 Le chantier doit être libre, sécurisé et accessible. Le client doit prévoir une place de stationnement libre d'au moins 12 mètres et, si nécessaire, organiser une interdiction de stationner.
- 5.2 Si l'installation ne peut avoir lieu, un forfait de 250 € par installateur, majoré des frais de déplacement, sera facturé.
- 5.3 Les heures d'attente sont facturées 50 € par heure entamée et par installateur.
- 5.4 L'électricité, l'éclairage, l'eau, la stabilité des structures accueillant le portail et la planéité du sol relèvent de la responsabilité du client. VDM n'est pas responsable des dommages causés par un sol instable ou non horizontal.
- 5.5 Les ouvertures doivent être conformes aux dimensions requises. Les travaux d'adaptation seront facturés séparément.
- 5.6 VDM n'est pas responsable des dommages causés lors du retrait d'anciennes constructions.

6. Annulation

- 6.1 Une annulation par le client n'est valable que si elle est confirmée par écrit par VDM.
- 6.2 Une annulation avant le début de la production donne lieu à une indemnité forfaitaire de 50 % de la valeur totale de la commande.
- 6.3 Une annulation après le début de la production entraîne la facturation de 100 % de la valeur des biens, augmentée des travaux déjà effectués.

7. Contrôle, défauts apparents et cachés

- 7.1 Chaque livraison ou installation est considérée comme une prestation distincte.
- 7.2 Le client doit contrôler les marchandises avec l'installateur principal immédiatement lors de la livraison. Les défauts apparents doivent être signalés par écrit (courrier recommandé ou e-mail) dans les 24 heures suivant la livraison ou l'installation.
- 7.3 Une plainte n'exonère pas le client de son obligation de paiement.
- 7.4 Les contestations concernant les factures doivent être signalées par écrit dans les 8 jours à compter de la date de facturation.
- 7.5 Les défauts cachés doivent être signalés dans les délais légaux et au plus tard dans les 8 jours après leur découverte, par courrier recommandé ou e-mail. Pour les consommateurs, le délai est de deux mois.
- 7.6 L'évaluation de la finition laquée s'effectue à 3 mètres à l'intérieur et 5 mètres à l'extérieur, conformément aux normes en vigueur.

8. Garantie

- 8.1 VDM accorde une garantie dans les limites fixées par le fabricant. Les heures de travail et les frais de déplacement peuvent être exclus de la garantie.
- 8.2 La garantie ne couvre pas les dommages résultant de :
- montage incorrect par des tiers
 - usure
 - manque d'entretien
 - usage inapproprié
 - force majeure
 - interventions effectuées par des tiers sans autorisation
- 8.3 Pour les motorisations, la garantie est de 2 ans sur les pièces et la main-d'œuvre, sauf mention contraire.
- 8.4 Aucune garantie n'est due tant que les factures ne sont pas intégralement payées.

9. Conditions de paiement

- 9.1 Les factures sont payables dans les 8 jours suivant leur date, sauf mention contraire.
- 9.2 En cas de retard de paiement, après mise en demeure, un intérêt de 3 % par mois est dû, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 15 % du montant dû, avec un minimum de 75 €.
- 9.3 En cas de non-paiement, toutes les factures en cours deviennent immédiatement exigibles et VDM peut suspendre toute exécution ultérieure.

10. Réserve de propriété

- 10.1 Tous les biens livrés restent la propriété de VDM jusqu'au paiement intégral du capital, des intérêts et des frais.
- 10.2 Le risque est transféré au client dès la livraison ou notification de mise à disposition.
- 10.3 En cas de non-paiement, VDM peut reprendre les biens sans mise en demeure préalable.

11. Responsabilité

- 11.1 VDM n'est responsable qu'en cas de faute lourde ou intentionnelle dûment prouvée.
- 11.2 VDM n'est pas responsable des dommages indirects, pertes de bénéfices, dommages consécutifs, dommages causés par des tiers, ni de toute conséquence d'un manquement du client.
- 11.3 Toute responsabilité est limitée au montant couvert par l'assurance responsabilité civile.

12. Force majeure

En cas de force majeure (grève, confinement, pénurie de matériaux, conditions météorologiques, etc.), VDM peut suspendre ou résilier le contrat sans indemnisation.

13. Litiges et droit applicable

- 13.1 Tous les contrats sont soumis au droit belge.
- 13.2 Tous les litiges relèvent de la compétence exclusive de la Justice de Paix du canton de Geraardsbergen-Brakel, siège de Geraardsbergen, et des tribunaux de la province de Flandre-Orientale.